

Carte nationale d'identité (CNI)

La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

À qui s'adresser ?

À la Mairie équipé de l'appareil biométrique.

Conditions

- Être de nationalité française
- Présence de la personne concernée, mineure ou majeure, requise lors du dépôt de la demande
- Mineurs accompagnés d'une personne exerçant l'autorité parentale. Celle-ci doit présenter sa propre pièce d'identité.

Liens utiles

[En savoir plus sur le site du Service-public](#)